



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 849

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 15^e jour du mois de janvier 2024, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 849 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

11 décembre 2023

Adoption du règlement

15 janvier 2024

Approbation par le ministère des Affaires municipales
et de l'Habitation

22 février 2024

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 28 février 2024.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier